

La servante de l'auberge fut trouvée dans la cuisine, assise sur une chaise, et tenant un petit enfant sur ses genoux.

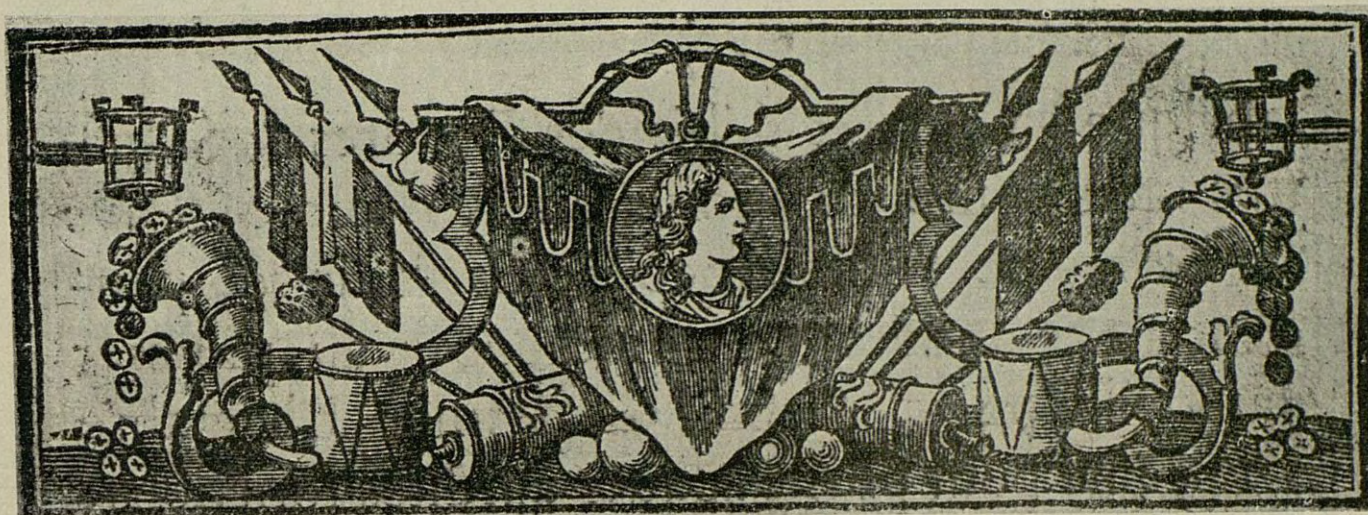
Les demoiselles Pidou, Ponfard et Guillem, qui habitaient un corps de logis dépendant de l'auberge, mais à quelque distance, n'eurent que le temps de monter sur le toit, et de s'élancer sur celui de la maison voisine. Leur appartement croula l'instant d'après. L'une des trois, enceinte de quatre mois, n'a éprouvé aucune suite fâcheuse.

Le nommé Malthés, Marchand potier, qui occupait le rez-de-chaussée, se garantit par la fuite, mais il ne peut sauver qu'un seul de ses enfants.

Nous tenons de M. Daffan cadet, d'un des deux négociants dont nous avons déjà parlé, qu'étant dans la chambre avec son frère ils ressentirent l'un et l'autre une violente

La famille de l'aubergiste était composée de son père, de sa femme, d'un fils, d'un valet et d'une servante : il y avait entr'autres un officier, dont le premier empressement après son arrivée, fut d'aller à la Comédie, et qui fut sauvé avec les deux négociants de S. Lys, qui restèrent dans leurs chambres, occupés à traiter leurs affaires de commerce.

En terminant le détail d'un événement aussi lamentable, nous croyons devoir consigner ici, comme un léger tribut de la reconnaissance publique, que si l'un de ces négociants vit encore, il en est redevable au zèle intrépide, et à l'adresse du sieur Breffoles. Dans l'ancienne Rome, le courage de ces artisans aurait obtenu la couronne civique et une médaille, avec cette légende *ob cives servatos*. Un monument aussi honorable devrait être la récompense de ceux qui hasarderaient leur vie pour conserver celle d'un citoyen.



Bandeau du Recueil des Arrêts et Décrets relatifs à la Poudrerie Royale de Toulouse (gravure sur bois).

secousse qui fit entr'ouvrir le plancher : l'ainé tomba jusqu'au rez-de-chaussée, ayant deux poutres sur les jambes qui le mettaient hors d'état de se débarrasser.

Le cadet se prit au chambranle de la cheminée, qui croula sur sa poitrine, et le précipita; mais il ne sait par quel hazard il se trouva debout; et quoiqu'il fut entouré de ruines et de débris jusqu'au cou, il eût assez de courage et de forces pour en sortir, quoique meurtri de la tête et des jambes, sans pourtant avoir perdu son argent ni sa montre.

Le premier soin de cet infortuné fut de voler au secours de son frère aîné, dont il entendait la voix plaintive : il cherche à tâtons, et trouve la main de ce frère chéri, étendu sur un théâtre de douleur et de désespoir : il appelle aussi-tôt, et fait, en attendant, de vains efforts, pour le dégager. Parmi la foule des spectateurs, il n'en est pas un seul qui ose tenter une entreprise aussi hardie que périlleuse. La mort paraissait presque inévitable, par la chute continuelle des murs et des planchers. Le sieur Bressolles aîné, charpentier, et le nommé Baylac, couvreur, montent sur ces décombres la hache à la main, coupent les poutres, et débarrassent l'ainé Daffan. Ces hommes estimables emportent les deux négociants dans une maison voisine, où le chirurgien major de l'Hôtel Dieu, leur administra les secours les plus prompts : l'ainé est entièrement guéri; et l'on espère beaucoup du cadet. Baylac perdit un doigt de sa main droite dans un travail aussi précipité.

Le concours des étrangers devoit être considérable dans cette auberge, puisqu'un moment avant la catastrophe, un des voisins nous a assuré, avoir vu dans la salle à manger, une table garnie de 22 couverts, ce qui suppose autant de maîtres, sans compter les domestiques.

L'infortuné Lafontaine, aubergiste, avait encore deux enfants en nourrice. Pauvres orphelins ! quelle sera votre douleur, lorsque vous apprendrez qu'une mort funeste vous a ravi par un seul et même coup les auteurs de vos jours, et que par un surcroît de malheur les flammes ont dévoré la fortune qu'ils vous réservaient ? Hélas ! il n'est plus ce tendre père ! vous mourrez sans avoir eu la douceur de le connaître et de l'embrasser. Qui se chargera du soin pénible de notre éducation, et de pourvoir à notre subsistance, direz-vous dans l'amertume de votre cœur ? Consolerez-vous : il est un Etre suprême qui veille sur les malheureux : les cœurs vertueux et sensibles s'ouvriront aux cris de l'infortune.

Noms des personnes connues, qui ont été trouvées, et inhumées dans le cimetière de la Paroisse.

Le vieux Lafontaine père, et sa femme.

Lafontaine le fils, aubergiste, et sa femme.

Un fils de ce dernier.

Une servante. Un valet d'écurie.

M^{lle} Gelard, logée au premier appartement.

Le meunier de Roques et sa femme.

Le domestique de Paul, voiturier de Bagnères.

Pey, portefaix.

La fille de Malthés, Potier.

On ignore le nom de ceux dont on a trouvé les membres épars : s'il nous parvient quelque chose de nouveau, nous le consignerons dans la feuille suivante.



Explosion de la Poudrerie en 1816 (gravure sur bois).

La conclusion de cette catastrophe servit de motif à une ordonnance que les Capitouls rendirent le 8 mai 1781, par laquelle « il est enjoint à toutes personnes qui ont la faculté de débiter de la poudre à canon ou à giboyer, de la tenir dans un galetas, enfermée dans un coffre dont elles auront seules la clef, avec défense de la vendre pendant la nuit sous peine d'une amende de 100 livres et de confiscation; comme d'en délivrer à des fils de famille ou à des domestiques, sans un billet de leur père ou de leur maître ».

Deuxième explosion (27 juillet 1804)

Journal du Département de la Haute-Garonne, n° 38, du 29 juillet 1804.

« Avant-hier, vers midi, le feu prit au moulin à poudre : le couvert a sauté, une batterie a pris feu; heureusement cet accident, que l'on attribue à la négligence des ouvriers, n'a pas eu d'autres suites fâcheuses, personne n'a perdu la vie, ni même reçu de blessures. »

Numéro du 5 août 1804 :

« Danger de l'emploi du charbon en bâtons dans la fabrication de la poudre.

« Trois explosions successives dans l'espace de quatre mois ont eu lieu à la poudrerie de Vonges dans le cours de l'an 10, malgré toutes les précautions prises pour les éviter. M. Le Maître, inspecteur général, fut envoyé sur les lieux pour rechercher la cause de ces accidents; c'est alors que ses réflexions et ses expériences lui firent découvrir le phénomène singulier de la scintillation du bois carbonifié par

« choc d'un autre bois, et la nécessité qui en résulte de n'employer dans la fabrication de la poudre qu'un charbon pulvérisé.

« Il ne faut, dit M. Leschevon, dans un rapport qu'il lut à l'Académie de Dijon sur cet objet, le 19 fructidor, an 10, il ne faut qu'un très léger degré de chaleur pour opérer la combinaison de l'oxygène avec le charbon et la combustion de ce dernier. »

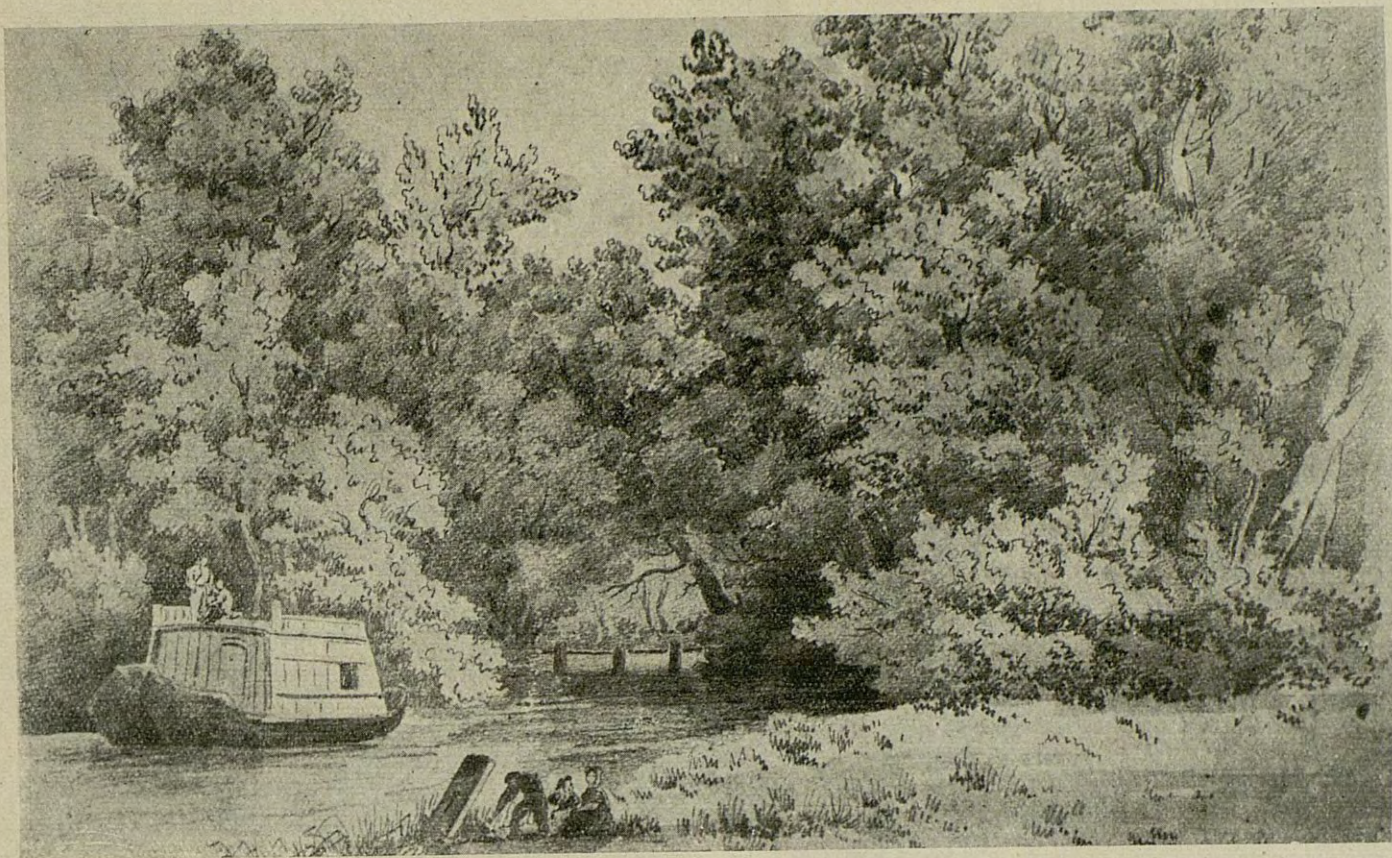
Troisième explosion (4 novembre 1806)

Signalée dans *L'Histoire des Rues de Toulouse*, mais dont aucune relation ne figure dans les documents de l'époque.

Quatrième explosion (16 avril 1816)

Celle-ci fut sérieuse et fit des ravages innombrables.

Le mardi, 16 avril, le moulin et les magasins à poudre, situés dans l'île d'Angoulême éclatèrent à 4 heures 5 minutes de l'après-midi, avec un horrible fracas. Trois détonations se succédèrent avec la rapidité et l'impétuosité de la foudre, et jetèrent l'épouvante et l'alarme dans la ville. Effrayés par la violence de l'explosion, les secousses des édifices, l'écroulement des cloisons intérieures, la chute de pierres, de tuiles et de pans de muraille, et les éclats de carreaux des vitres qui tombaient de toutes les croisées, les habitants crurent d'abord que ce désastre était produit par un fort tremblement de terre, ou par un grand météore et la consternation fut générale. La population, répandue dans les rues, semblait frappée de vertige, et les famil-



Vue de la Poudrerie en 1832 (Dessin à la mine de plomb de Malbos).

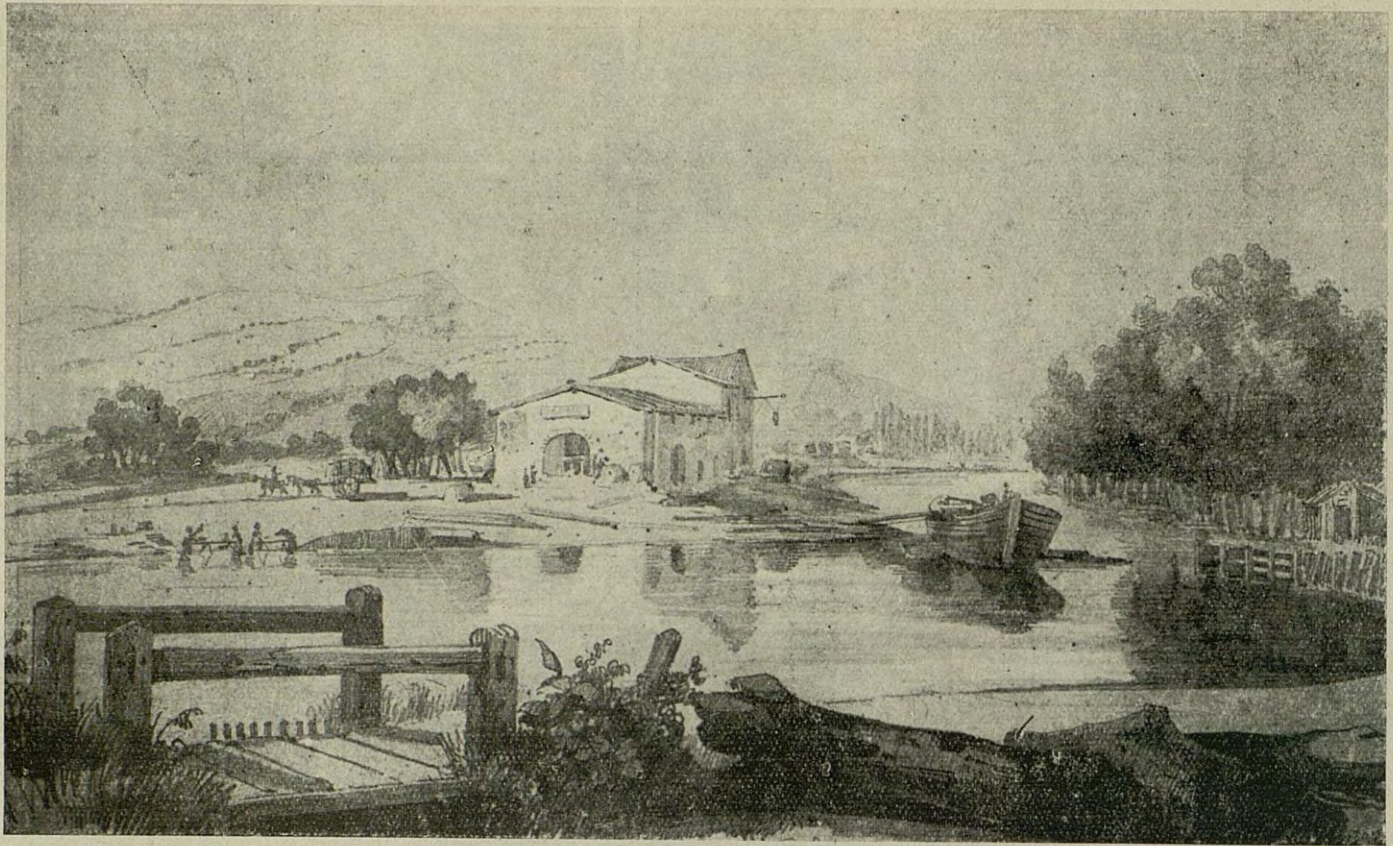
les qui se trouvaient dans l'intérieur de leurs maisons étaient livrées à de bien plus fortes terreurs encore. On sut bientôt que le moulin à poudre avait éclaté, des nuages embrasés et des tourbillons de poussière qui venaient de cette direction, ne laissèrent aucun doute sur les causes de ces effroyables commotions que l'on avait éprouvées, et les rapports des personnes qui avaient eu le triste avantage d'être témoins de cette scène d'horreur en firent connaître quelques détails. L'on apprit alors que la première détonation avait été produite par l'incendie du grenier; que la seconde, qui avait été si impétueuse et si violente, avait été l'effet de l'explosion du grand magasin dans lequel étaient déposés quelques quintaux de poudre, enfin que la dernière avait été occasionnée par l'éclat du petit magasin.

On trouva alors une infinité de membres et de vêtements dispersés dans les différentes parties de l'île, et ce ne fut qu'après de longues perquisitions qu'on parvint à découvrir le corps d'une dame et celui du fils du directeur de l'établissement. Cette dame, qui désirait depuis longtemps visiter l'île d'Angoulême, y avait été entraînée ce jour-là par une fatalité particulière. Elle avait amené avec elle sa demoiselle, jeune personne d'une grande beauté, promise en mariage à un jeune homme qui eut le malheur de l'accompagner dans cette fatale visite. Ils ont tous trois éprouvé le même sort. Le corps de la mère fut trouvé accroché à un piquet et retenu par des racines et des branchages dans le courant de la Garonne. On trouva aussi des membres mutilés sur la rive opposée du fleuve, tout près de la barière de Muret.

Les fouilles continuèrent le 17, mais on ne découvrit que peu de cadavres entiers; on en a trouvé qui ne présentaient aucune plaie, ni contusion. Sur quatorze ouvriers qui travaillaient à l'établissement, trois seulement avaient eu le bonheur de se sauver; les autres ont péri, à ce nombre, il faut ajouter la dame et la demoiselle Chavardés, le jeune homme qui les accompagnait, le fils du directeur Royer-Desgranges et une femme de Pouvoirville qui arrachait du chiendent dans le Ramier.

Ce qui porte le nombre des victimes mortes à seize; quatre personnes ont été plus ou moins grièvement blessées.

Toute l'île a été bouleversée; la terre a été remuée à une profondeur considérable dans le voisinage du moulin et des magasins, des excavations extraordinaires se sont ouvertes dans le sol de chacun des édifices; des arbres ont été arrachés et rejetés dans la rivière; des masses de pierres d'une grosseur énorme ont été détachées et portées avec une violence prodigieuse dans la ville et à de fortes distances; plusieurs maisons ont été atteintes par la chute de ces masses, et considérablement endommagées; il est impossible de rendre un compte exact de ces dévastations; mais pour en donner une idée, voici quelques détails : les deux batteries qui étaient en activité ont eu leur couverture enfoncée par l'effet de la compression extraordinaire de l'air. Le corps de logis, un bâtiment qui avait servi à une sécherie artificielle, et un grand hangar, ont eu également leur toiture enfoncée. L'intérieur du corps de logis a été presque détruit. Le sol sur lequel était



Vue de la Poudrerie en 1835 (Dessin à la mine de plomb de Malbos).

le magasin à poudre offrait une excavation d'environ 7 mètres de profondeur sur 70 mètres environ de diamètre. Le grenier et le lissier disparurent entièrement.

L'intérieur de la ville offrit des ravages aussi affligeants, toute la partie méridionale surtout a beaucoup souffert. Des églises et des édifices publics furent endommagés ou lézardés. Les murs de façade de certaines maisons furent détruits; les planchers sont tombés, toutes les divisions d'appartements en cloisons de briques ou de planches ont été renversées en grande partie; les portes, les armoires, les meubles emportés ou brisés; le faubourg Saint-Michel, le quartier Saint-Cyprien, l'isle de Tounis, les hôpitaux, la manufacture des tabacs, les moulins situés sur la rivière, etc., éprouvèrent de grandes pertes. Les détonations s'entendirent à quinze lieues environ à la ronde à Montauban et même à Saint-Gaudens.

Ces effrayants résultats ne paraîtront pas étonnants lorsqu'on saura que les édifices du Moulin à poudre qui furent détruits contenaient : *Soixante-un mille kilos de poudre*. On n'a pu établir un chiffre d'évaluation des pertes occasionnées par cette explosion. Elles furent incalculables.

Les listes de souscription furent ouvertes au profit des parents des victimes. Dans cette circonstance, tout le monde fit son devoir.

Le 8 mai seulement, on trouva le cadavre de M^{me} Chavardès, qui périt victime de l'explosion du 16 avril. Le corps de cette infortunée fut découvert près de la chaussée du moulin à poudre.

Un poète anonyme, qui signe P. P., fit paraître un poème intitulé : « L'Explosion de la Poudrière de Toulouse », de six pages in-8, vendu au profit des ouvriers. Poésie principalement consacrée à la triste fin de M^{me} Chavardès.

L'événement eut un retentissement en Europe et l'*Almanach de Bâle*, « Le Messager boiteux », en donna même une reproduction fantaisiste en une naïve gravure sur bois, qui donne bien une idée de la catastrophe.

Comme toutes les vitres de Toulouse et des environs étaient brisées, des vitriers de l'extérieur vinrent à Toulouse pour réparer ces dégâts et demandèrent des prix excessifs que la Mairie s'en émut et signala aux propriétaires de se tenir en garde contre des exactions aussi odieuses. Mais par un avis paru dans le *Journal de Toulouse*, du 30 avril 1816, on lit que les maîtres vitriers de la ville, jaloux de conserver l'estime de leurs concitoyens, s'empressèrent de les prévenir que, de concert avec les marchands de verre, ils offrent de continuer de fournir au prix ordinaire.

Cinquième explosion (11 octobre 1817)

Du *Journal Politique et Littéraire de Toulouse et de la Haute-Garonne*, du 14 octobre 1817 :

« Le 11 de ce mois, le moulin à poudre, dit Saint-Louis, a sauté immédiatement après la recharge. « Un ouvrier, qui fermait en même temps la porte, du côté de la vanne, a été repoussé à quelques pas, et légèrement brûlé au bras et à la jambe.

« Cet événement fâcheux, résultat assez ordinaire de ce genre de fabrication, n'a pas occasionné des pertes aussi considérables qu'on pourrait le croire. La quantité de poudre est évaluée à 200 kilos, et la détonation a été à peine entendue dans quelques parties de la ville.

« Les autorités, instruites de cet événement, prirent sur-le-champ les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité publique, la garnison fut mise sous les armes, et chaque corps attendit dans sa caserne les ordres de son chef.

« M. le colonel de gendarmerie, commandant provisoirement le département, M. le colonel chef d'E.-M. de la Division, et M. le lieutenant du Roi, s'étaient rendus sur les lieux, au premier avis, pour connaître les causes de l'accident, et bientôt les troubles ne tardèrent pas à rentrer dans leurs quartiers. »

Sixième explosion (24 avril 1822)

Celle-ci fut relativement bénigne et ne fit pas de nombreuses victimes.

« Hier, vers les dix heures du matin, raconte le *Journal de Toulouse*, un des mortiers du moulin à poudre a pris feu. L'explosion s'est fait entendre au loin et a produit une secousse qu'on a ressentie dans toutes les maisons de la ville. M. le Préfet et M. le Maire se sont transportés sur les lieux avec la police, la gendarmerie et un détachement de la garnison. On dit que trois personnes ont péri. »

Le 28 janvier 1822, le journal précisait : « Nous avons recueilli de nouveaux détails sur les tristes effets de l'explosion du moulin à poudre; on n'a pas encore évalué la quantité des poudres qui ont pris feu; on ne peut non plus assigner avec certitude la cause de ce malheur : mais elle peut être attribuée à l'échauffement d'un tourillon, ou au remûment de quelque tonneau; c'est ce que pensent les ouvriers qui ont survécu, et qui dans ce moment étaient occupés à étendre d'autres poudres pour les faire sécher. La force de l'explosion les a terrassés, sans qu'ils aient eu d'autre mal. Heureusement il n'est tombé sur cette partie aucune étincelle ni débris enflammés.

« Trois ouvriers ont, en effet, péri, comme nous l'avions annoncé. Deux ont été mis en pièces, et il a été impossible de retrouver même leurs membres épars. Quelques lambeaux de leur tête, où pendaient encore des cheveux, ont fait juger, à leur couleur, à quel des deux ces tristes restes peuvent appartenir. Ils étaient, l'un et l'autre, pères de plusieurs enfants en bas âge, qu'ils faisaient subsister de leur travail. Leurs veuves sont sans ressources, et l'une d'elles est enceinte. On a retrouvé le corps du troisième, il n'était point marié, mais il faisait vivre son père et sa mère du travail de ses mains.

« Tous les trois étaient habitants de la commune de Pouvoirville, au-dessus de Saint-Agne : leurs familles ont bien des droits à la considération publique.

« On cite, de la part du sieur Rozier, un trait de dévouement qui mérite d'être publié. Cet ouvrier fut



Vue de la Poudrerie en 1845
(Dessin à la mine de plomb de Malbos).

« enseveli, il y a six ans, sous des ruines et faillit périr; dernièrement, après avoir été renversé, il eut le courage d'aller arrêter les roues des moulins, quoi qu'il affrontât une mort certaine si le feu s'était communiqué aux mortiers. Le bonheur voulut que la poudre où le feu prit, en effet, ne produisit qu'une fusée, sans doute parce qu'elle n'était pas entièrement confectionnée. La conduite courageuse du brave Rozier lui assure des droits à la reconnaissance publique. Une souscription a été ouverte en faveur des malheureuses victimes de l'explosion.

« Le 26 janvier 1892, le Maire de Toulouse, M. de Bellegarde, informait ses administrés que ceux qui voulaient concourir à cette bonne œuvre pouvaient s'inscrire chez le trésorier de la ville. »

Septième explosion (17 août 1840)

Le *Journal Politique et Littéraire de Toulouse*, n° 116, du mardi 18 août 1840, annonce ainsi cette grave explosion :

« Hier, vers quatre heures de l'après-midi, un épouvantable bruit est venu jeter la terreur dans la ville de Toulouse; trois détonations se sont succédées instantanément: elle étaient si fortes que les maisons en furent ébranlées. C'était le moulin à

« poudre qui, pour la troisième fois depuis vingt-cinq
« ans, venait de sauter. Tous les regards se sont portés
« soudain dans la direction de cet établissement, et
« l'on a vu une immense colonne de fumée qui s'éle-
« vait à une hauteur prodigieuse.

« Sur les lieux on vit de nombreux débris de cada-
« vres: des têtes, des bras, des jambes séparées de
« leur tronc. Tous les bâtiments avaient été entière-
« ment détruits; les arbres, les plantes et l'herbe des
« environs furent calcinés. Tous les ouvriers, au nom-
« bre de 9, qui se trouvaient à la poudrière ont péri
« et la cause de l'explosion est inconnue.

« Dans les violentes secousses qu'elle produisit
« beaucoup de cloisons furent renversées et une
« grande quantité de vitres furent brisées.

« La poudre brûlée dans ce sinistre pesait 16 mille
« 758 kilos. »

Dans la séance du Conseil municipal du 16 août
1816, le Maire proposa de renouveler avec instance au-

près du Gouvernement les vœux si souvent émis de
voir éloigner de la ville la poudrière et les magasins
à poudre situés à l'arsenal et près d'Arnaud-Bernard.

Ce n'est qu'en 1847 que le Préfet, vicomte Napoléon
Duchâtel, négocia avec les actionnaires du Moulin du
Château pour l'échange d'un terrain plus éloigné de la
ville, dans le Ramier d'Empalot. La construction de la
poudrerie qui s'y trouve actuellement fut commencée
en 1852.

On quitta sans regrets cette île charmante, aux ri-
ches frondaisons, dont le crayon si délicat du peintre
Eugène de Malbos a reproduit si fidèlement la vue et
qui avait été le théâtre de tant de catastrophes.

La nouvelle poudrerie fut installée d'ailleurs dans
un site non moins enchanteur, arrosé par la belle
Garonne et elle devint, en toute sécurité, ce qu'elle est
de nos jours, une des plus belles de France.



BANDEAU DU RECUEIL DES ARRÊTS ET DÉCRETS RELATIFS A LA POUDRERIE ROYALE DE TOULOUSE (gravure sur bois).